

# Compte rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal du 05 février 2018

Suite à une convocation du 30 janvier 2018 les membres du Conseil Municipal de la Commune de Marcilly sur Seine se sont réunis le 05 février 2018 à 20 h 30 à la mairie sous la présidence du Maire Jacques-Henri RAMBAUD.

**Présents :** Jacques-Henri RAMBAUD, Valérie MAYEUX, Michel DOYEN, Eric BOURGEOIS, Bernard PLÉAU, Pierre BABINOT, Dominique NOLLEZ, Patrick LACOUR, Jean-Claude LACAUGIRAUD, Claude GENTY, Benoît BASSAC, Samuel PATÉ, Pascal DOYEN

**Absents excusés:** Patrick MULLER donne pouvoir à Eric BOURGEOIS, Hélène DESQUIENS

**Secrétaire :** Valérie MAYEUX

**Public :** M. et Mme Raymond VIEAU, Mme Emile BERTONNEAU, Mme Huguette HAMMACHA, Mme Françoise GUILLOT, M. Dominique BARRAULT.

## Ordre du Jour

En avant-propos, le Maire se réjouit de la baisse du niveau du fleuve.  
Il remercie celles et ceux qui ont participé activement à la cérémonie des vœux du Maire.

Il demande également d'ajouter un point à l'ordre du jour : la véloroute.

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **1. PROJET VELOROUTE A MARCILLY**

Le Département demande que nous délibérions sur le parcours de la véloroute, dans la traversée de Marcilly. Suivant les plans présentés, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, y compris la remarque que souhaite faire le Maire quant à l'état du revêtement du Sablé, qui sera commun à la véloroute sur 1 km.

### **2. CONVENTION URBANISME CCSSOM**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, notre POS étant caduque, et notre PLU en cours d'élaboration, nous devons confier les études d'urbanisme à la Communauté de Communes. Une personne a été embauchée à cet effet.

Cela aura un coût pour la Commune :

Sur la base de 150 € :

un permis de construire vaut 1

un certificat d'urbanisme opérationnel vaut 0.4

une déclaration préalable vaut 0.7

un permis d'aménager vaut 1.2

un permis de démolir vaut 0.8

Le Conseil Municipal, à la majorité, accepte avec une abstention.

### **3. DEMANDE DE SUBVENTION DETR**

L'ancien Sous-Préfet, Monsieur Patrick NAUDIN, nous avait suggéré de faire une demande supplémentaire de subvention pour les travaux des bureaux de la mairie. Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter une DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

#### **4. DEMANDE DE SUBVENTION COLLEGE DU MAZELOT**

Un élève de Marcilly est parti au ski du 28 janvier au 03 février 2018. Le montant à la charge de la famille est de 442 € par élève. Comme à l'habitude, le Maire propose une participation de 50 € de la part de la Commune. Le Conseil Municipal, à la majorité avec une voie contre, accepte.

#### **5. DEMANDE DE SUBVENTION ECOLE SAINT-ANNE**

L'école privée Saint-Anne suggère à la Commune de verser une participation financière pour les 6 élèves marcillons qui y sont scolarisés. Le Conseil Municipal refuse avec 8 contre et 2 abstentions.

#### **6. GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)**

Cette compétence pourrait être prise par la Communauté de Communes. Cela engendrerait de lourds frais de fonctionnement, l'embauche d'au moins 2 personnes, et l'achat de matériel coûteux. Ces dépenses seraient bien entendu, au détriment des financements dont nous pourrions bénéficier.

Lors du dernier Conseil Communautaire, la CCSSOM a décidé de transférer la compétence GEMAPI au SDDEA (Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube), pour moins de frais et plus de performances.

Cela aura un coût pour chaque foyer fiscal : moins de 7 € répartis sur la taxe d'habitation (y compris les personnes exonérées) et sur la taxe foncière. Une colonne « GEMAPI » avait déjà été prévue sur les avis d'imposition de 2017, sans être complétée.

Le Conseil approuve la décision à la majorité avec une voie contre.

#### **AFFAIRES DIVERSES**

##### **SDIS (Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours)**

Le Maire informe que Monsieur Charles de COURSON, Président du SDIS depuis de nombreuses années, a été remplacé au 1<sup>er</sup> janvier 2018 par Monsieur Pascal DESAUTELS, Conseiller Départemental.

Cet organisme a fait l'inventaire de toutes les bornes incendie des villages. Le Maire a mis à jour ce plan en ajoutant les 3 puits (zones de pompage) installés dans la Commune. Toutes les zones de Marcilly sont protégées.

##### **TRAVAUX DE VOIRIE**

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes prendra en charge, suivant certains critères, les revêtements des rues figurant sur le tableau vert à hauteur de 75 %.

Le Conseil décide qu'une réunion de la commission voirie soit organisée, début mars, pour définir les besoins dans ce domaine.

##### **ADHESION VILLES ET VILLAGES FLEURIS**

Le Conseil National des Villes et Villages fleuris nous propose d'adhérer pour un montant de 90 € par an. Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité.

##### **CENTENAIRE 1918**

Afin de fêter dignement le centenaire de l'armistice de 1918, le Maire propose la création d'un groupe de travail. Le Conseil Municipal préfère différer cette décision, jusqu'au prochain Conseil.

##### **FERMETURE DE LA MAIRIE**

Pour des raisons de santé, la mairie sera fermée du 19 mars au 13 avril 2018. Il n'y aura aucune permanence.

##### **RECONNAISSANCE CATASTROPHE NATURELLE**

Le Maire précise qu'il a fait une demande de reconnaissance en catastrophe naturelle, le 2 février 2018, à la Préfecture de la Marne, suite aux inondations.

### **LICENCIEMENT DE MADAME GARNESSON DANS SA FONCTION TECHNIQUE**

Le Maire rappelle que Madame Corinne GARNESSON a été licenciée le 12 janvier 2018 pour inaptitude définitive à la fonction d'agent technique, décidée par le Comité Médical Départemental et pour aucune autre raison.

### **OFFICE DE TOURISME**

Le Maire confirme que trois bureaux de tourisme existeront : Sézanne et Esternay (déjà existants) et Anglure (création).

### **RYTHME SCOLAIRE**

Le Maire informe, qu'à la rentrée scolaire de septembre 2018, la semaine des 4 jours sera rétablie.

### **RECEPTION TNT**

Des modifications de fréquences interviendront dans notre Commune le 27 mars 2018. Une nouvelle recherche de chaînes sera obligatoire à cette date.

Cette opération a pour objectif d'apporter des ressources supplémentaires pour favoriser la connectivité des téléphones mobiles.

### **BOITE A LIVRES**

Suite au projet de boîte à livres de Madame Françoise GUILLOT, Monsieur Pierre BABINOT propose que cet élément soit encastré dans le mur de l'abri bus. Le Maire et le Conseil Municipal n'approuvent pas cette idée. Ils demandent qu'un autre emplacement, sur la place, soit retenu.

## **Tour de table**

Valérie MAYEUX transmet au Conseil Municipal les remerciements des personnes ayant reçu le colis festif de fin d'année lors de la visite des élus en décembre dernier.

Il est rappelé à cette occasion qu'il est destiné à tout Marcillon de plus de 70 ans, inscrit sur les listes électorales ; cependant des cas particuliers pourront être examinés.

Ensuite, considérant qu'il est difficile de faire vivre le site internet de la commune en lui joignant des fichiers d'un volume trop important, notamment le diaporama de photos projeté lors des vœux du Maire, elle demande si quelqu'un a connaissance de ressources susceptibles d'y remédier : le webmaster bénévole à l'origine de ce site sera recontacté.

Bernard PLEAU s'étonne des arrêts aléatoires des cars scolaires. Le Maire contactera les organismes concernés.

Dominique NOLLEZ s'informe sur la date de fonctionnement des feux tricolores du carrefour RD50/RD51. Le Maire lui précise qu'ils seront en service au cours de la semaine 6.

Claude GENTY demande que la commission voirie se réunisse début mars afin de faire le point sur les chaussées à restaurer , ce qui est déjà prévu.

Benoît BASSAC rappelle que les radars pédagogiques de la RD 51 devaient être réinstallés sur la RD50. Le Maire indique que ce projet est bien prévu au cours de l'année 2018.

Samuel PATÉ propose une réunion pour éditer le prochain bulletin « au fil de la Seine ». Cette réunion aura lieu le 12 mars à 18h30.

Pascal DOYEN fait remarquer que plusieurs usagers se garent sur les espaces engazonnés de l'avenue des Tilleuls. Le Maire le déplore et rappellera à l'ordre quelques habitants. Le Conseil Municipal propose de faire un rappel, à ce sujet, dans le bulletin trimestriel.

## Public

M. Raymond VIEAU regrette que le radar pédagogique de la route de Saron ne fonctionne plus. Il le considèrerait utile pour ralentir la vitesse des véhicules. Le Maire s'engage à réétudier ce problème et, pourquoi pas, racheter un nouveau radar.

Il se plaint également de l'absence de décoration, dans sa rue, pendant la période de Noël. Le Maire lui indique que les anciennes décorations ne sont plus utilisables et que leur remplacement s'effectuera progressivement au fil des années.

Mme Emilie BERTONNEAU demande à nouveau une place de parking réservée devant son salon de coiffure. Après beaucoup d'hésitations, le Maire accepte, malgré le risque du manque d'esthétisme.

Mme Huguette HAMMACHA a enfin rendu les clés du local de la maison des associations. Nous sommes à sa disposition pour quelle puisse récupérer ses affaires personnelles quand elle le souhaitera.

Mme Françoise GUILLOT rappelle qu'elle s'engage à alimenter la boîte à livres. Cette action sera proposée dans le prochain bulletin trimestriel.

La séance est levée à 22 h 30

Le Maire,

Jacques-Henri RAMBAUD,

